

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

15 mars 2007

SOMMAIRE

Agriluxembourg S.A.	18274	La Mondiale Europartner S.A.	18280
Agriluxembourg S.A.	18274	Luxmicrocable S.A.	18263
Agrilux S.A.	18274	Luxpartimmo S.A.	18273
Air Int'l S.A.	18261	Lys Finance S.A.	18279
Aix Investment	18279	Mandarine S.A.	18277
Alapco Real Estate Development S.A. ...	18258	Massart S. à r.l.	18276
AL S.A.	18274	Matilux S.A.	18275
Anchorage	18288	Merrill Lynch Administration Services (Lu-	
A-Trade S.A.	18276	xembourg)	18261
Autoglas Technik Mobil S.à r.l.	18247	MTL S.A.	18249
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l.	18243	Ocean Harvest S.A.	18285
B2I S.A.	18278	Oeste International S.A.	18275
BATP S.A.	18276	Oeste International S.A.	18263
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à		Opportunity Fund III Property XIII S.à r.l.	
r.l.	18261	18250
Blue Iris Management S.à r.l.	18262	P.C. Invest S.A.	18287
Celerity S.A.	18287	Prometal Luxembourg S.A.	18278
Centre Commercial de Walferdange S.à		R. Dupont & Cie	18259
r.l.	18264	Service d'Incendie et de Sauvetage Oswei-	
Clost S.A.	18265	ler Freiwillige Feuerwehr Osweiler Frei-	
Confelux Holding S.A.	18288	welleg Pompjeen Uesweller	18280
"CVC Capital Partners IT Services S.à r.l."		Signet Investments S.A.	18285
.....	18264	TCC Holding (Luxembourg) S.à r.l.	18287
Dimpex S.A.	18278	TCFE Immo S.A.	18275
Dlux Holdco S.à r.l.	18259	Tecservice S.A.	18274
Exlibris Overseas S.A.	18288	Telecom Management Group S.A. Holding	
F.G.P. (Luxembourg) S.A.	18264	18277
F.I.E.E. S.A.	18261	Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le	
Finaluxe S.à r.l.	18258	Telecomunicazioni	18278
Hines Luxembourg S.à r.l.	18265	Trikala S.A.	18263
Howick Place Office S.à r.l.	18287	Unitech Luxembourg Holding S.A.	18279
IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	18243	Ventor S.A.	18242
Immo Walfer S.à r.l.	18275	Victoria Beteiligungs- und Finanzgesell-	
Intertrust Dom S.A.	18276	schaft S.à r.l.	18250
INTERTRUST MANAGEMENT (Luxem-		Viffer Enterprises S.A.	18273
bourg) S.A.	18277	Wash-Relax Lavomatic S.à r.l.	18263
LAIF Luxembourg Holding S.à r.l.	18274	Wi-Ba-Lux G.m.b.H	18260
		wunderLOOP S.A.	18270

Ventor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.075.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

A.A.B.M. DE BROUWER, avec siège social à Paardewiel, 21, B-2382 Poppel,
ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 9 décembre 2006,

elle-même ici représentée par Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 15 décembre 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme VENTOR S.A., R.C.S. Luxembourg B 57075, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 79 du 19 février 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé, en date du 8 février 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 429 du 16 juin 2000.

- La Société a actuellement un capital social de trente-et-un mille sept cent soixante-quatre euros soixante-deux cents (EUR 31.764,62) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires nominatifs représentant les 100 actions numérotées de 1 à 60 et de 61 à 100 avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société VENTOR S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Rits, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 27, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007017957/230/55.

(070003999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001317/556/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00398. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00408. - Reçu 86 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

In the year two thousand and six, on the twenty-third of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

I.E. LuxTopCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Mr. Massimo Morlotti, private employee, with professional address in Milan, 3 Piazzale Cadorna, by virtue of a proxy under private seal given on November 21, 2006,

himself here represented by Mr. Raymond Thill, «maître en droit», residing professionally in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a substitution given on November 22, 2006.

Said proxy with substitution, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of I.E. LuxSubCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.608, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1679 of November 22, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated November 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 100 of January 31, 2003.

- The Company's capital is set at one million four hundred ninety-eight thousand three hundred and seventy-five (1,498,375.-) euro (EUR), represented by eleven thousand nine hundred eighty-seven (11,987) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 3,780,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,498,375.- to EUR 5,278,375.- by the creation and issue of 30,240 new shares of a par value of EUR 125.- each.

Subscription by the sole shareholder and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

3. Decision to ensure that going forward, a majority of the Company's board of managers, resides either personally or professionally, in Luxembourg.

4. Subsequent amendment of Article 9, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

5. Decision to authorize each member individually of the board of managers, residing professionally, to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed annually by the shareholder and to authorize the entire board of managers to exceed this limit by a taken resolution of the latter. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.

6. Subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation.

7. Acceptance of the resignation of Mr. Godfrey Abel, Mr. Marek Domagala and Giovanni Di Corato as managers and discharge.

8. Appointment of Mr. Enzo Guastaferrì, private employee, born on November 7, 1968, in Messancy (Belgium), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, Mr. Pascal Leclerc, private employee, born on December 4, 1966, in Longwy (France), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, and Mr. Massimo Morlotti, private employee, born on October 28, 1972, in Bergamo (Italy), residing professionally at 1-20123 Milano, 3 Piazzale Cadorna, as managers of the company, until the end of annual general meeting approving the accounts of 2006.

9. Miscellaneous.

The sole partner then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of EUR 3,780,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,498,375.- to EUR 5,278,375.- by the creation and issue of 30,240 new shares of a par value of EUR 125.- each.

All the 30,240 new shares have been entirely subscribed by I.E. LuxTopCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 3,780,000.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 5. first paragraph.** The Company's capital is set at five million two hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-five (5,278,375.-) euro (EUR), represented by forty-two thousand two hundred and twenty-seven (42,227) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Second resolution

It is decided to ensure that going forward, a majority of the Company's board of managers, resides either personally or professionally, in Luxembourg.

As a consequence Article 9, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 9. first paragraph.** The company shall be managed by one or more managers who need not be members of the Company. If there is more than one manager, without prejudice to article 13, the managers shall act as a board. A majority of the Company's board of managers must reside either personally or professionally, in Luxembourg.»

Third resolution

It is decided to authorize each member individually of the board of managers, residing professionally, to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed by the shareholder and to authorize the entire board of managers to exceed this limit by a taken resolution of the latter. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.

As a consequence Article 12 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. Each member individually of the board of managers, is authorized to proceed to all expenses within the limit of the budget fixed by the shareholder, and the entire board of managers is authorized to exceed this limit by a resolution. The board of managers is also authorized to proceed to all purchases and sales of real estate property by resolution representing all managers and with majority vote.»

Fourth resolution

The resignation of Mr. Godfrey Abel, Mr. Marek Domagala and Giovanni Di Corato as managers is accepted and by special vote discharge is given to them for their mandates up to this date.

Furthermore Mr. Christophe Cahuzac is confirmed as manager of the company.

Fifth resolution

Are appointed as managers of the company, until the end of annual general meeting approving the accounts of 2006:

- Mr. Enzo Guastaferrì, private employee, born on November 7, 1968, in Messancy (Belgium), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy,

- Mr. Pascal Leclerc, private employee, born on December 4, 1966, in Longwy (France), residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, and

- Mr. Massimo Morlotti, private employee, born on October 28, 1972, in Bergamo (Italy), residing professionally at 1-20123 Milano, 3 Piazzale Cadorna.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.E. LuxTopCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., une société constituée sous la loi luxembourgeoise, avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Massimo Morlotti, employé privé, avec adresse professionnelle à Milan, 3 Piazzale Cadorna,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2006,

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une substitution donnée le 22 novembre 2006.

Laquelle procuration avec substitution, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de I.E. Lux-SubCo FRENCH N ° 1, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89608, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1679 du 22 novembre 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 100 du 31 janvier 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quinze (1.498.375,-) euros (EUR), représenté par onze mille neuf cent quatre-vingt-sept (11.987) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 3.780.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.498.375,- à EUR 5.278.375,- par la création et l'émission de 30.240 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Souscription par l'associé unique et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

3. Decision d'assurer qu'à l'avenir, une majorité du conseil de surveillance doit résider personnellement ou professionnellement à Luxembourg.

4. Modification subséquente de l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts.

5. Décision d'autoriser chaque membre du conseil de gérance de procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé et d'autoriser le conseil de gérance à dépasser cette limite par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé de procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et avec vote majoritaire.

6. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

7. Acceptation de la démission de Monsieur Godfrey Abel, Monsieur Marek Domagala et Giovanni Di Corato comme gérants et décharge.

8. Nomination de Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Massimo Morlotti, employé privé, né le 28 octobre 1972, à Bergamo (Italie), demeurant professionnellement à 1-20123 Milano, 3 Piazzale Cadorna, comme gérants de la société, jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2006.

9. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 3.780.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.498.375,- à EUR 5.278.375,- par la création et l'émission de 30.240 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Toutes les 30.240 nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par I.E. LuxTopCo FRENCH N° 1, S.à r.l., préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 3.780.000,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Article 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social de la Société est fixé à cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze (5.278.375,-) euros (EUR), représenté par quarante-deux mille deux cent vingt-sept (42.227) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Deuxième résolution

Il est décidé qu'à l'avenir, une majorité du conseil de surveillance doit résider soit personnellement ou professionnellement à Luxembourg.

En conséquence l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. alinéa 1^{er}** . La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés. S'il y a plus d'un gérant, sans préjudice quant à l'article 13, les gérants formeront un conseil. Une majorité du conseil de gérance doit résider personnellement ou professionnellement à Luxembourg.»

Troisième résolution

Il est décidé d'autoriser chaque membre du conseil de gérance de procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé et d'autoriser le conseil de gérance à dépasser cette limite par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé de procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et ce, avec vote majoritaire.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Chaque membre du conseil de gérance est autorisé à procéder individuellement à toutes les dépenses dans les limites du budget fixé par le seul associé, cette limite pouvant être dépassée par une résolution collective. Le conseil de gérance est également autorisé à procéder à tous les achats et ventes de biens immobiliers par une résolution représentant tous les gérants et ce, avec vote majoritaire.»

Quatrième résolution

La démission de Monsieur Godfrey Abel, Monsieur Marek Domagala et Giovanni Di Corato comme gérants est acceptée et par vote spécial décharge leur est accordée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Par ailleurs Monsieur Christophe Cahuzac est confirmé en tant que gérant de la société.

Cinquième résolution

Sont nommés gérants de la société, jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2006:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy,
- Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et
- Monsieur Massimo Morlotti, employé privé, né le 28 octobre 1972, à Bergamo (Italie), demeurant professionnellement à 1-20123 Milano, 3 Piazzale Cadorna.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 39, case 7. — Reçu 37.800 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007017745/230/205.

(070011375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Autoglas Technik Mobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.764.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 20. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1804 vom 27. September 2006,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Alexander Bell, Geschäftsführer, wohnhaft in L-8357 Goebange, 12, Domaine du Beaugard, Einzelzeichnungsberechtigter.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung AUTGOLAS TECHNIK MOBIL, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Koerich.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist Autoglas- und Systemtechnik.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert euro (EUR 100,-).

Alle hundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden von der Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Pwird ernannt:

Herr Alexander Bell, Geschäftsführer, geboren in Rothenburg an der Fulda (Deutschland), am 7. Juli 1961, wohnhaft in L-8357 Goebange, 12, Domaine du Beauregard, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 67, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Dezember 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007012414/202/105.

(060142981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

MTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 88.503.

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTL S.A., ayant son siège social à L-4991 Sanem, 170, rue de Niedercorn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 du 3 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 28 novembre 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Iacomucci, directeur administratif, demeurant à Sanem.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Sanctuari, directeur technique, demeurant à Sanem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-4991 Sanem, 170, rue de Niedercorn, à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4991 Sanem, 170, rue de Niedercorn, à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C Iacomucci, C Dostert, J.-M. Sanctuari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2006, vol. 540, fol. 13, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017876/231/60.

(070011298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Victoria Beteiligungs- und Finanzgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 88.708.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature

La gérante

Référence de publication: 2007013867/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02081. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Opportunity Fund III Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.489.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 116180,

duly represented by Miss Lina Drechsel, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XIII S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporally transferred abroad

until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is the direct and/or indirect holding, administration, financing and development of participations, in any form whatsoever, in commercial, industrial, financial or other undertaking of Luxembourg or foreign nationality; the acquisition of any securities and interests through participation, contribution, subscription, take-over or purchase option, negotiation or in any other way, including the acquisition of patents and licenses, their management and enhancement.

To realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The object of the Corporation is direct and/or indirect holding of real estate properties, administration and development thereof for investment purposes.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation may do all or any of the following; acquisition, possession, administration, development, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group.

The Corporation may proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Corporation may ensure its financing using its own funds, bank credits, loans, advances or guarantees granted by one or more companies or undertakings that are part of the group to which it belongs, or advances that may be granted by partners in the companies or undertakings of the group.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty first March of the following year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty first March of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation. The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company OPPORTNUNITY FUND III (LUX-EMBOURG) S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the under-signed notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at 1.

3) The following person is appointed manager for a period ending at the annual general meeting of members to be held in two thousand and seven (2007):

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à. r.l., a company incorporated under the Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 64.474, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG) S.à r.l, une société constituée à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116.180, dûment représentée par Mademoiselle Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XIII S.à r.l., (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la détention directe et/ou indirecte, le financement, l'administration, le développement de propriété et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés de nationalité luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes

les valeurs et intérêts par participation, contribution, souscription, levée ou option d'achat, négociation ou de toute autre façon, y compris l'acquisition de brevets d'invention et licences, leur gestion et majoration.

De les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

L'objet de la Société est la détention directe et / ou indirecte de propriétés, administration et développement de cela pour investissement.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit: acquisition, possession, administration, développement, vente, échange, transfert, commerce et investissement dans et aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent aux sociétés du groupe;

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société peut assurer son financement en utilisant ses fonds propres, des crédits de banque, des prêts, des avances ou des garanties accordées par une ou plusieurs sociétés ou entreprises qui font partie du groupe auquel elle appartient, ou les avances que l'on pourrait accorder par les associés des sociétés ou des entreprises du groupe.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mars de l'année deux mille sept.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG) S.à r.l, préqualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Le nombre des gérants est fixé à 1.

3) La personne suivante est nommée gérante pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille sept (2007):

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 64.474, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. Drechsel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 31, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017218/231/426.

(070009998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Finaluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.436.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 11 octobre 2006

L'Associé Unique de FINALUXE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé nommer Mme Marilyn Ho, ayant son adresse au Chemin de Pré-Langard 33,1223 Cologny, Suisse, en qualité de Gérant A de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Y. Bilquez

Gérant A

Référence de publication: 2007013879/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Alapco Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.978.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 novembre 2006

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 15 novembre 2006 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

1) La démission de la Société KHESHIA HOLDINGS INC. Ayant son siège Skelton BLDG, Main Street, BVI - Road Town, en tant que Commissaire.

2) Elle décide de nommer en son remplacement en tant que Commissaire aux comptes la Société DELPHINUS, S.à r.l. ayant son siège social, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

3) et le tout avec effet au 15 novembre 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2006.

STIMO CONSULTANCY, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007013885/2193/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

DLUX Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.062.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 22 septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 183 du 26 janvier 2006, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2006, acte publié au Mémorial C no 2083 du 8 novembre 2006.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DLUX HOLDCO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017512/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06072. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

R. Dupont & Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 122.153.

STATUTS

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés

- Monsieur Rudy Albert René Dupont, né à Kortrijk (Belgique) le 20 septembre 1953, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), Hippodroomstraat, 147.

- Madame Godelieve Maria M Desmet, née à Zwevegem (Belgique) le 2 juillet 1954, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), Hippodroomstraat, 147.

- Monsieur Ian Rudy Luc Dupont, né à Kortrijk (Belgique) le 31 octobre 1985, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), Hippodroomstraat, 147.

- Madame Ellen Marie-berte Dupont, né à Kortrijk (Belgique) le 30 juin 1981, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), Hippodroomstraat, 147.

2. L'objet social

- L'objet de la Société est la perception des commissions, la perception des commissions en tant qu'apporteur d'affaires, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au Zonning Industriel à L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance

La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Rudy Albert René Dupont.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par dix (10) parts de mille euros (1.000,- EUR) chacune dont:

- Trois (3) parts de mille euros (1.000,- EUR) détenues par Monsieur Rudy Albert René Dupont.
- Trois (3) parts de mille euros (1.000,- EUR) détenues par Madame Godelieve Maria M Desmet.
- Deux (2) parts de mille euros (1.000,- EUR) détenues par Monsieur Ian Rudy Luc Dupont.
- Deux (2) parts de mille euros (1.000,- EUR) détenues par Madame Ellen Marie-Berte Dupont.

7. Durée

La Société est constituée à la date du 2 décembre 2006 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2007018517/1656/65.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02317. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Wi-Ba-Lux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007017076/227/12.

(070010113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Merrill Lynch Administration Services (Luxembourg)).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Notaire

Référence de publication: 2007017081/240/12.

(070010122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

F.I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017293/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01057. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Air Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.476.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du
27 décembre 2006*

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 2012.

Conseil d'Administration:

Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Commissaire:

HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour AIR INT'L S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

R. Thillens

Référence de publication: 2007017561/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Blue Iris Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.832.

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BLUE IRIS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.832, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 16 août 2006.

L'assemblée est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme Monsieur Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Derème, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Décision à prendre à propos de la dissolution de la société;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3.- Divers.

II.- Que l'intégralité du capital de la Société, soit 125 parts sociales, est détenue par la société FAMILY ESTATE SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.032 et est représentée à la présente assemblée.

Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'associé représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur Madame Simone Retter, maître en droit, née à Bettembourg, le 13 juin 1961, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, E. Delloye, F. Derème, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2006, vol. 540, fol. 24, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017168/231/59.

(070010240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Oeste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.283.

Constitué par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 915 du 24 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OESTE INTERNATIONAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007017298/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05995. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 novembre 2006 que M. Francesco Caltagirone, demeurant au 589/c Via délia Camillucia, Rome (Italie), a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017185/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Wash-Relax Lavomatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 107.254.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017324/7272/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07408. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.529.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007017294/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02220. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Centre Commercial de Walferdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.640.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017297/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01055. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

"CVC Capital Partners IT Services S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 6 décembre 2006 que:

Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et

M. Pierre Denis, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

ont été nommés aux fonctions de gérant de la société pour un mandat d'une durée indéterminée, en remplacement de M^e Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1961 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et de M^e Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007017620/6712/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

F.G.P. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 23.728.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017301/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01074. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Clost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017319/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01033. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Hines Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and six on the twenty-eight day of December.

Before the undersigned Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HINES LUXEMBOURG LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 registered in the State of Delaware under the number 4243344,

duly represented by Mrs. Martine Linster, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on December 13th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Formation. There is formed among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Objects.

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

2.2. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.3. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name HINES LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by and one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Art. 7. Changes to Share Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Ranking. The share capital shall consist of one class of shares and each share shall rank *pari passu*.

Art. 9. Shareholder. The Company's shares are indivisible and the Company shall recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the joint owners shall appoint a sole person as owner in relation to that share.

Art. 10. Transfers. In case of a single shareholder, The Company's shares are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Board of Management.

12.1. The Company is managed by one or more managers or if there are more than one manager by a board of managers composed of two or more managers.

12.2. The manager(s) need not be shareholders.

12.3. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the Shareholder(s) which sets the term of their office.

12.4. The manager(s) may be dismissed at any time *ad nutum* (without cause).

12.5. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

12.6. All powers not expressly reserved by Law or in accordance with Article 14, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.7. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

12.8. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several *ad hoc* agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.9. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

12.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

12.11. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.12. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers(s) showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realised profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.

Art. 13. Management Liability. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. Shareholder Matters.

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred by Law and by these Articles.

14.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in shareholder meetings irrespective of the number of shares held. Each share is entitled to one vote, subject to limitations imposed by Law and these Articles. Resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

14.3. A resolution to alter these Articles may only be adopted by the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Accounts.

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, in compliance with article 197 of the Law.

16.2. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Statutory Reserve and Dividends.

17.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2. Every year five percent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

17.3. The balance of the annual net profits shall be at the disposal of the shareholders and the general meeting of the shareholders shall determine how such balance shall be distributed.

Art. 18. Appointment of Liquidator. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party HINES LUXEMBOURG LLC, prenamed, this party has subscribed the one hundred twenty five (125) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expense, cost, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company approves the following resolutions:

1. The number of managers shall not exceed 5 (five);
2. Mr. David Scott Braaten, director, born in Arizona (USA), on January 14, 1960, with professional address at 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, shall be appointed as the manager;
3. The duration of the aforementioned manager's appointment is unlimited; and
4. The address of the Company is fixed at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

HINES LUXEMBOURG LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon la loi des Etats-Unis, ayant son siège à 1209, Orange S Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4243344,

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet.

2.1. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.3. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination HINES LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Classes. Le capital social sera composé d'une classe de parts sociales et chaque part offrira des droits équivalents.

Art. 9. Associés. Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis désigneront une seule personne comme propriétaire de cette part.

Art. 10. Transferts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité gérants, par le conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants.

12.1. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

12.2. Le(s) gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur(s) mandats.

12.3. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) ad nutum (sans cause).

12.4. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 12 aient été respectés.

12.5. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou l'article 14 seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6. La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

12.7. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12.8. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

12.9. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

12.10. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.11. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à prêter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Pouvoirs des Associés.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

14.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux assemblées des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote, en tenant compte des limites imposées par la Loi et les Statuts. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par le vote affirmatif d'une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels.

16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément à l'article 197 de la Loi

16.2. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social.

Art. 17. Réserve légale et dividendes.

17.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

17.3. Le solde du bénéfice net sera à disposition des associés et l'assemblée générale des associés déterminera comment ce solde sera distribué.

Art. 18. Nomination d'un liquidateur. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Dispositions finales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

La partie comparante HINES LUXEMBOURG LLC, précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire les Cent vingt cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associée unique

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants n'excédera pas 5 (cinq)
2. Monsieur David Braaten, administrateur de société, né à Arizona (USA) le 14 janvier 1960, ayant son adresse professionnelle au L-1150 Luxembourg 205, route d'Arlon, est nommé gérant de la société.
3. La durée du mandat du gérant mentionné ci-dessus est illimitée.
4. L'adresse du siège social est fixée au L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 30, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007017870/220/276.

(070011282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December.

Before us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1) Mr. Frank Conrad, engineer, residing in D-14057 Berlin, Kaiserdamm 114, Germany, here represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 December 2006.
- 2) Mr. Ulrich Hegge, manager, residing in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Germany, here represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 December 2006.
- 3) The limited liability company AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121 790.

here represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 December 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of wunderLOOP S.A. (hereinafter the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, on 16 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-) up to sixty one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) by the issue of twelve thousand six hundred twenty six (12,626) new Class A shares and two thousand three hundred seventy four (2,374) new Class B shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital from its current amount of thirty-one thousand two hundred Euro (31,200.- EUR) up to sixty-one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) by the issue of twelve thousand six hundred twenty-six (12,626) new Class A shares and two thousand three hundred seventy-four (2,374) new Class B shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

1) twelve thousand six hundred twenty-six (12,626) new Class A shares have been subscribed by AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., prenamed, for a price of two million fifty-four thousand one hundred sixty-six Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,054,166.67), allocated as follows:

- twenty-five thousand two hundred fifty-two Euro (EUR 25,252.-) have been allocated to the share capital of the Company.

- two million twenty-eight thousand nine hundred fourteen Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,028,914.67) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

2) one thousand four hundred forty-eight (1,448) new Class B shares have been subscribed by Mr. Frank Conrad, prenamed, for a price of two thousand eight hundred ninety-six Euro (EUR 2,896.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

3) nine hundred twenty-six (926) new Class B shares have been subscribed by Mr. Ulrich Hegge, prenamed, for a price of one thousand eight hundred fifty-two euro (EUR 1,852.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

The entirety of the shares subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting of 100% of the existing shares of wunderLOOP MEDIA SERVICES GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office in Hamburg, registered with the Commercial Register of the lower Court of Hamburg under number HRB 80530 (hereinafter 7D MEDIA).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary through a report of ERNST & YOUNG S.A. dated December 22, 2006 which conclusion reads as follows:

«Auf Basis der von uns ausgeführten Arbeiten, sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und des Nominalwertes der herausgegebenen Aktien sowie der Kapitalrücklage entspricht.»

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company has a subscribed share capital of sixty-one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) represented by thirty thousand six hundred (30,600) shares, divided into:

- twenty-five thousand seven hundred fifty-six (25,756) Class A Shares; and

- four thousand eight hundred forty-four (4,844) Class B Shares

each having a nominal value of two Euro (EUR 2.-).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said persons signed together with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Frank Conrad, Ingenieur, wohnhaft in D-14057 Berlin, Kaiserdamm 114, Deutschland, hier vertreten durch Saskia Konsbruck, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 27. Dezember 2006.
- 2) Herr Ulrich Hegge, Geschäftsführer, wohnhaft in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Deutschland hier vertreten durch Saskia Konsbruck, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 27. Dezember 2006.
- 3) AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., eine société à responsabilité limitée bestehend unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121 790.
hier vertreten durch Saskia Konsbruck, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 22. Dezember 2006.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Aktionäre von wunderLOOP S.A. (nachfolgend die «Gesellschaft»), einer société anonyme mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Jean Seckler am 16. November 2006, die noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital dar und haben auf jegliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Somit ist die Hauptversammlung der Aktionäre ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgende Tagesordnung entscheiden:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausendzweihundert Euro (31.200,- EUR) auf einundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 61.200,-) durch die Ausgabe von zwölftausendsechshundertsechszwanzig (12.626) neuen Aktien der Klasse A und zweitausenddreihundertvierundsiebzig (2.374) Aktien der Klasse B.
2. Anschließende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.
3. Verschiedenes

Die Generalversammlung der Aktionäre hat daraufhin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Aktienkapital von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausendzweihundert Euro (31.200,- EUR) auf einundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 61.200,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von zwölftausendsechshundertsechszwanzig (12.626) neuen Aktien der Klasse A und zweitausenddreihundertvierundsiebzig (2.374) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2,-) je Aktie.

Die neuen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) zwölftausendsechshundertsechszwanzig (12.626) neue Aktien der Klasse A wurden von AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., vorbenannt, für den Preis von zwei Millionen vierundfünfzigtausend einhundertsechszwanzig Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 2.054.166,67) gezeichnet, und wie folgt aufgeteilt:

- fünfundzwanzigtausend zweihundertzweiundfünfzig Euro (EUR 25.252,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- zwei Millionen achtundzwanzigtausend neunhundertvierzehn Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 2.028.914,67) wurden dem Ausgabeagio zugeteilt.

2) eintausendvierhundertachtundvierzig (1.448) neue Aktien der Klasse B wurden von Herr Frank Conrad, vorbenannt, für den Preis von zweitausendachthundertsechszwanzig Euro (EUR 2.896,-) gezeichnet.

3) neunhundertsechszwanzig (926) neue Aktien der Klasse B wurden von Herr Ulrich Hegge, vorbenannt, für den Preis von eintausendachthundertzweiundfünfzig Euro (EUR 1.852,-) gezeichnet.

Die Gesamtheit der gezeichneten Aktien wurden durch eine Sacheinlage von 100% der bestehenden Anteile von wunderLOOP MEDIA SERVICES GmbH, einer Gesellschaft gegründet und bestehend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland mit Sitz in Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts von Hamburg unter Nummer HBR 80530 (nachfolgend 7D MEDIA) eingezahlt.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der oben genannten Einlage wurde dem untergezeichneten Notar erbracht in Form eines Berichtes ausgestellt am 22. Dezember 2006 durch ERNST & YOUNG S.A. mit folgender Schlussfolgerung:

«Auf Basis der von uns ausgeführten Arbeiten, sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und des Nominalwertes der herausgegebenen Aktien sowie der Kapitalrücklage entspricht.»

Zweiter Beschluss

Infolge der Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert und lautet von nun an wie folgt:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 61.200,-) und ist eingeteilt in dreißigtausendsechshundert (30.600) Aktien bestehend aus:

- fünfundzwanzigtausendsiebenhundertsechsfünfzig (25.756) Aktien der Klasse A, und
- viertausendachthundertvierundvierzig (4.844) Aktien der Klasse B.

mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2,-) pro Aktie.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtig Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Konsbruck, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 36, case 8. — Reçu 20.589,15 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007017383/230/153.

(070010487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Luxpartimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.540.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007017291/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05997. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Viffer Enterprises S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 20.851.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 janvier 2007 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017189/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Agrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 5.410.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017280/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01035. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Agriluxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. Tecservice S.A.).

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.719.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017285/1616/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01073. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

AL S.A., Société Anonyme,

(anc. Agriluxembourg S.A.).

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.703.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017289/1616/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01058. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

LAIF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 111.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007017352/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05904. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Immo Walfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 105.854.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017276/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01030. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Oeste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.283.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 février 2001, acte publié au Mémorial C, no 915 du 24 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OESTE INTERNATIONAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017295/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05991. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.711.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017299/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01039. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

TCFE Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 111.454.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017318/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01075. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

BATP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 74.397.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017315/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01076. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

A-Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.783.

Le bilan au 11 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MARCEL STEPHANY

Signature

Référence de publication: 2007017321/1616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01059. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Massart S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 112.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017326/6385/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07363. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Intertrust Dom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.106.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 février 2001, acte publié au Mémorial C, n^o 887 du 17 octobre 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 27 janvier 2004, acte publié au Mémorial C, n^o 309 du 17 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRUST DOM S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007017421/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05980. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Mandarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007017416/236/11.

(070010333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

INTERTRUST MANAGEMENT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.800.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 22 avril 1993, acte publié au Mémorial C, n^o 344 de 1993.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007017418/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05979. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007017419/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02593. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

B2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 82.384.

Conformément à l'article 79, § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017330/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06111. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2006

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des deux administrateurs suivants, à savoir:

- Monsieur Pompeo Boscolo, demeurant Via Dante, 5 à I-34122 Trieste (Italie),
- Madame Lillia Bologna, demeurant via Ferriera, 743 à I-03042 Atina (Italie).

L'Assemblée Générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954, domicilié professionnellement à Luxembourg au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969, domicilié professionnellement à Luxembourg au 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017225/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Prometal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, Zone Industrielle An den Krommen Laengten.
R.C.S. Luxembourg B 30.908.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017332/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04849. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1992, acte publié au Mémorial C, n^o 364 du 26 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte

publié au Mémorial C, n ° 170 du 4 avril 1996, en date du 21 août 1997, acte publié au Mémorial C, n ° 663 du 18 novembre 1997 et en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C, n ° 689 du 9 décembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mai 2000, publié par extrait au Mémorial C, n ° 48 du 24 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007017436/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06003. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lys Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.365.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n ° 328 du 13 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LYS FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007017433/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06000. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Aix Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.266.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017435/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02600. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Unitech Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.850.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017410/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06492. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 32.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007017423/239/12.

(070010337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Service d'Incendie et de Sauvetage Osweiler Freiwillige Feuerwehr Osweiler Fraitwelleg Pompjeen Uesweller, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6570 Osweiler, 6, rue Siesgaass.

R.C.S. Luxembourg F 6.903.

STATUTEN

Am 12. Januar 2007 wird zwischen den Unterzeichneten

- Schwartz Constant, geb. 8. Januar 1961, employé public, Luxemburg, 12, rue Principale, L-6570 Osweiler;
 - Bartz Marc, geb. 11. September 1961, fonctionnaire d'Etat, Luxemburg, 4, rue Melick, L-6570 Osweiler;
 - Heinen Patrick, geb. 27. Mai 1985, employé privé, Luxemburg, 3, rue Melick, L-6570 Osweiler;
 - Schwartz Jean-Paul, geb. 17. März 1964, artisan, Luxemburg, 2, rue de Dickweiler, L-6571 Osweiler;
 - Strenzler Frank, geb. 14. April 1982, exploitant agricole, Luxemburg, 5, rue Principale, L-6570 Osweiler;
 - Wilwerding Aloyse, geb. 2. Oktober 1951, employé privé, Luxemburg, 1, Neigaarden, L-6572 Osweiler;
 - Wolzfeld Claude, geb. 25. Februar 1976, ouvrier, Luxemburg, 26, rue Principale, L-6570 Osweiler;
 - Zeimetz Marc, geb. 17. Oktober 1971, employé privé, Luxemburg, 8, rue de Fromburg, L-6572 Osweiler;
 - Zeimetz Patrick, geb. 30. Oktober 1964, employé privé, Luxemburg, 14, rue Wandbiereg, L-6571 Osweiler;
- und allen später eintretenden Personen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

Kapitel I: Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE OSWEILER - association sans but lucratif oder FREIWILLIGE FEUERWEHR OSWEILER - Vereinigung ohne Gewinnzweck oder FRAIWELLEG POMPJEEN UESWELLER-Vereenegung ouni Gewinnzweck.

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist im jeweiligen Feuerwehrlokal welches von der Gemeinde Rosport zu Verfügung gestellt wird.

Die Adresse lautet: 6, rue Siesgaass, L-6570 Osweiler.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Aufgabe der Vereinigung ist, als Feuerwehr: die geordnete Hilfeleistung und Prävention bei Bränden, Rettungseinsätzen, Unfällen und anderen Notständen, wo die Sicherheit von Personen und Gütern in Gefahr ist.

Die Vereinigung gehört dem Luxemburger Landesfeuerwehrverband und dem zuständigen Kantonalverband an. Sie steht ehrenamtlich und autonom im Dienste der Gemeinde Rosport.

Zur Erfüllung dieser Aufgabe dient die theoretische und praktische Ausbildung der aktiven Wehrmitglieder auf lokaler, kantonaler und nationaler Ebene.

Eine weitere Aufgabe besteht darin, die Mitglieder zur Hilfsbereitschaft anzuregen, sowie die Kameradschaft unter ihnen zu fördern und zu pflegen.

Die Bildung einer Jugendfeuerwehr ist ins Auge zu fassen und nach den Reglements der Nationalen Jugendkommission auszurichten.

Die Vereinigung kann alle zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte unternehmen ohne den Feuerwehrdienst zu beeinträchtigen.

Die Vereinigung, hierunter als «Wehr» benannt, ist politisch und ideologisch neutral.

Kapitel II: Mitglieder

Art. 5. Die Wehr besteht aus:

- Aktiven Mitgliedern;
- Inaktiven Mitgliedern;
- Ehrenmitgliedern.

Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, soll jedoch nie unter 9 sinken.

Art. 6. Aktives Mitglied kann jeder unbescholtene Bürger werden. Aktive Mitglieder können werden:

- a) Jugendliche vom 8. bis 16. Lebensjahr. Sie sind Mitglieder der Jugendfeuerwehr.
- b) Personen vom 16. bis zum 50. Lebensjahr. Sie bilden die Erwachsenenabteilung.

Für Jugendliche bis zum 18. Lebensjahr ist die Zustimmung der Eltern oder des Erziehungsberechtigten erforderlich.

Jugendliche, die sich in der Jugendfeuerwehr bewährt haben, werden ab dem 16. Lebensjahr in die Erwachsenenabteilung übernommen.

Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand in geheimer Wahl. Eine eventuelle Ablehnung ist zu begründen und dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

Die aktive Dienstzeit erlischt mit dem Erreichen der vom Landesfeuerwehrverband festgesetzten Altersgrenze. Erworbene Rechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld bleiben jedoch gewahrt.

Art. 7. Inaktives Mitglied wird jedes aktive Mitglied beim Erreichen der Altersgrenze, bei Invalidität und bei festgestellter permanenter Feuerwehrdienstunfähigkeit. Im Bedarfsfalle können inaktive Mitglieder für die ihnen zumutbaren Aufgaben und Arbeiten hinzugezogen werden.

Art. 8. Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Wehr den hierzu vorgeschriebenen Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 9. Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht bei der Gestaltung des Wehrgeschehens mitzuwirken und das Recht in eigener Sache gehört zu werden. Ab dem 16. Lebensjahr ist es stimmberechtigt in der Generalversammlung falls es seinen Mitgliedsbeitrag vor der Generalversammlung entrichtet hat.

Art. 10. Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen der Statuten und Reglements gegebenen Anordnungen genau zu befolgen;
- an den angesetzten praktischen und theoretischen Übungen und Wehrmanifestationen regelmäßig, pünktlich und aktiv teilzunehmen;
- sich soweit als möglich an allen Einsätzen der Wehr bei Bränden und sonstigen Notständen aktiv zu beteiligen;
- Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten zu wahren sowie Kameradschaft innerhalb der Mannschaft zu respektieren;
- aktiv am Ansehen und Gedeihen der Wehr teilzunehmen.

Art. 11. Bei Verstößen gegen die Statuten und Reglements der Wehr, des Kantonalverbandes oder des Landesfeuerwehrverbandes können folgende Ordnungsmaßnahmen ergriffen werden:

- a. Verweis durch den Wehrchef;
- b. Verweis vor dem Vorstand;
- c. Suspendierung durch den Vorstand;
- d. Ausschluss durch den Vorstand;

e. Offiziere mit Ausnahme des Wehrchefs resp. Unteroffiziere welche einer oder mehreren Sektionen vorstehen können ihres Postens vorübergehend oder vorläufig durch mehrheitlichen Vorstandsbeschluss enthoben werden wenn sie gegen die Statuten und Reglements der Wehr, des Kantonal oder Landesfeuerwehrverbandes verstoßen, ihren Pflichten nicht gewachsen sind oder sie vernachlässigen bez. auf persönlichen Antrag. Der Vorstand ist in diesem Falle nur beschlussfähig, wenn mindestens 3/4 der Mitglieder anwesend sind. Eine vorübergehende Amtsenthebung kann nur über einen Zeitraum von maximal 12 Monaten ausgesprochen werden. Eine vorläufige Amtsenthebung kann nur bis zur nächsten Generalversammlung ausgesprochen werden. Letztere entscheidet über eine endgültige Amtsenthebung. Die Generalversammlung kann laut großherzoglichem Reglement vom 7. Mai 1992 betreffend die Organisation des Feuerlösch- und Rettungsdienstes, Art. 29, dem Gemeinderat die Abberufung des Wehrchefs vorschlagen.

Gegen die Ordnungsmaßnahmen steht jedem aktiven und inaktiven Mitglied der Wehr das Recht auf Beschwerde zu. Diese muss spätestens 7 Tage nach Ausspruch der Ordnungsmaßnahme schriftlich beim Wehrchef eingebracht werden. Die anschließende Entscheidung des Vorstandes wird dem Beschwerdeführer schriftlich mitgeteilt.

Art. 12. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod;
- Freiwilligen Austritt;
- Nichtbezahlung des Mitgliedsbeitrags;
- Ausschluss durch den Vorstand.

Art. 13. Der Ausschluss eines Mitgliedes wird durch den Vorstand mit einer 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder vorgenommen und zwar in folgenden Fällen:

- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit schwerwiegend gegen die Statuten oder Reglements der Wehr, des Kantonal- oder Landesfeuerwehrverbandes verstoßen hat;
- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit seinem guten Ruf oder seiner persönlichen Ehre, der Ehre eines anderen Mitgliedes oder derjenigen der Wehr geschadet hat.

Die ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitglieder, sowie die Nachkommen von verstorbenen Mitgliedern, können weder gezahlte Beiträge zurückfordern, noch irgendwelche Ansprüche auf das Vermögen der Wehr geltend machen. Jedwedes Effekt oder anderer zur Verfügung gestellter Besitz der Wehr oder des Feuerlöschdienstes sind spätestens 30 Tage nach Erhalt einer schriftlichen Zurückforderung beim Wehrchef abzuliefern. Fehlendes oder Beschädigtes ist zu ersetzen, wenn nötig durch das Bezahlen der Neuanschaffungssumme. Bei verstorbenen Mitgliedern kommen die legalen Erben diesen Verpflichtungen nach. In jedem Fall behält die Wehr sich gerichtliche Schritte zur Zurückerlangung ihres Eigentums vor.

Art. 14. Der Mitgliederbeitrag wird jedes Jahr vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung festgesetzt. Dieser Beitrag kann die Summe von EUR 5,- (fünf) Indexziffer 100 für aktive und inaktive Mitglieder nicht übersteigen. Der für Ehrenmitglieder festgesetzte Beitrag ist jeweils der Mindestbeitrag.

Der Mitgliedsbeitrag ist innerhalb einer Frist von 3 Monaten nach der Generalversammlung zu zahlen. Bei Nichtzahlung des Beitrags nach Ablauf dieser Frist erlischt die Mitgliedschaft.

Kapitel III: Der Vorstand

Art. 15. Die Leitung der Wehr geschieht durch den Wehrchef. Ihm zur Seite steht der Vorstand:

- a. der Wehrchef (chef de corps);
- b. der (die) Wehrchefstellvertreter [chef(s) de corps adjoint(s)];
- c. der Schriftführer;
- d. der Kassierer;
- e. der (die) Unteroffiziere;
- f. der Jugendleiter;
- g. der (die) Beisitzenden (Mannschaftsvertreter).

Aus der Zahl der Wehrsektionen zu 9 Feuerwehrleuten der Erwachsenenabteilung ergeben sich laut Reglement des Landesfeuerwehrverbandes Dienstgrad des Wehrchefs, Anzahl und Dienstgrad der Stellvertreter, sowie die Anzahl der Beisitzenden und Unteroffiziere. Die Zahl der Beisitzenden wird auf- bez. abgerundet um eine ungerade Anzahl von Vorstandsmitgliedern zu ergeben.

Art. 16. Der Wehrchef, der (die) Wehrchefstellvertreter, der (die) Unteroffiziere, und der Jugendleiter werden auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestimmt. Die Ernennung der hier aufgeführten Chargierten geschieht gegebenenfalls wie im Gesetz betreffend das Feuerlöschwesen vorgesehen. Sie müssen jährlich von der Generalversammlung im Amt bestätigt werden. Falls eine Bestätigung verweigert wird, wird der die Ernennung vornehmenden Verwaltung die Abberufung des Chargierten vorgeschlagen.

Die Beisitzenden werden auf die Dauer von vier Jahren durch die Generalversammlung bestimmt.

Diese Wahlen sind umgehend der Gemeindeverwaltung über die zuständige Dienststelle sowie dem Generalsekretariat des Landesfeuerwehrverbandes über den Kantonalverband schriftlich mitzuteilen.

Art. 17. Der Sekretär und der Kassierer werden unter den Kandidaten in geheimer Wahl bestimmt.

Art. 18. Bei eventueller Stimmgleichheit ist der dienstälteste Kandidat gewählt.

Art. 19. Kandidaten für einen Posten als Offizier, Unteroffizier oder Jugendleiter müssen die durch den Landesfeuerwehrverband vorgeschriebenen Bedingungen erfüllen.

Art. 20. Kandidaten für einen Posten im Wehrvorstand müssen wenigstens 3 Jahre aktives Mitglied der Wehr sein. Die Kandidaturen müssen wenigstens 8 Tage vor der Generalversammlung schriftlich beim Wehrchef eingegangen sein.

Art. 21. Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt: durch Tod; freiwilligen Austritt; Abberufung; Ausschluss.

Wird ein Vorstandsposten während dem Geschäftsjahr frei, so kann der Vorstand den Posten vorläufig neu besetzen, unbeschadet der Bestätigung durch die nächste Generalversammlung. Im Falle einer Neubesetzung vor Ablauf der normalen Mandatsdauer übernimmt das neue Vorstandsmitglied den Posten für die restliche Mandatsdauer.

Im Falle des Wehrchefs übernimmt der dienstälteste Stellvertreter das Amt bis zur nächsten Generalversammlung.
Fehlt ein Vorstandsmitglied unentschuldig bei drei aufeinanderfolgenden Vorstandssitzungen, so scheidet es automatisch aus dem Vorstand aus.

Art. 22. Der Vorstand trifft sooft zusammen, wie es die Belange der Wehr erfordern, wenigstens jedoch 5 Mal im Jahr, auf Einberufung durch den Wehrchef oder falls 1/3 des Vorstandes dies wünscht. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit wird die Angelegenheit auf die kommende Sitzung vertagt. Erneute Stimmengleichheit bedeutet Ablehnung.

Art. 23. Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Wehrgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich. Er kann Reglements und Dienstvorschriften erlassen, abändern oder aufheben. Der Vorstand legt seine interne Aufgabenverteilung fest. Er kann allgemeine oder spezielle Vollmachten erteilen, darunter die Bankvollmachten. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch ein Vorstandsmitglied angehören muss.

Art. 24. Die Aufgaben des Wehrchefs sind:

- a. die Leitung aller Einsätze sowie des Ausbildungs-, Übungs-, Rettungs- und Brandschutzdienstes;
- b. die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung;
- c. die Vertretung der Wehr;
- d. die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke;
- e. die Aufsicht über ordnungsgemäßen Auftritt und vorschriftsmäßige Bekleidung der Feuerwehrleute bei Ausgängen der Wehr;
- f. die Beratung der Gemeinde in allen Angelegenheiten des Brand- und Rettungsdienstes, der Anschaffung von Feuerlösch- und Rettungsmaterial und die Anregung von Verbesserungsmaßnahmen;
- g. die Überwachung einer ordnungsgemäßen Führung von Inventar- und Dienstbuch, sowie die Mitglieder- und Anwesenheitslisten;
- h. er betraut einen seiner Mitarbeiter mit der Ausbildung der Feuerwehrleute in der Wehr.

Art. 25. Der (die) Stellvertreter haben die Aufgabe den Wehrchef bei der Ausführung seiner Mission zu unterstützen und ihn im Abwesenheits- oder Verhinderungsfall zu ersetzen.

Art. 26. Die Unteroffiziere haben die Aufgabe, Wehrchef und Stellvertreter bei der Ausbildung und im Einsatz zu unterstützen.

Art. 27. Der Jugendleiter unterrichtet die Jugendfeuerwehr nach den Reglements und Vorschriften der Nationalen Jugendfeuerwehrkommission. Er legt dem Wehrchef Rechenschaft ab.

Art. 28. Der Sekretär der Wehr führt das Mitgliedsverzeichnis. Er erledigt alle die ihm auferlegten schriftlichen Arbeiten. Er verfasst die Berichte über die Vorstandssitzungen und die Generalversammlungen.

Art. 29. Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Wehr durch den Vorstand, vertreten durch den Wehrchef und ein zweites Vorstandsmitglied, geführt.

Die Wehr ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter obligatorisch jene des Wehrchefs oder im Verhinderungsfall jene seines Stellvertreters, unbeschadet der Artikel 23 und 35.

Kapitel IV: Die Generalversammlung

Art. 30. Die Generalversammlung wird jedes Jahr im ersten Viertel des Jahres vom Vorstand einberufen.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Bei schriftlicher Anfrage von 1/5 der Mitglieder muss eine außergewöhnliche Generalversammlung innerhalb von zwei Monaten einberufen werden.

Einberufungen zur Generalversammlung erfolgen schriftlich mit einer Frist von 21 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung.

Art. 31. Die Generalversammlung wird vom Wehrchef oder im Verhinderungsfall von seinem Stellvertreter geleitet. Sie ist öffentlich.

Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens 1/2 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist dies nicht der Fall, so kann sofort eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist.

Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme.

Ein Mitglied kann sich nicht per Vollmacht durch Drittpersonen vertreten lassen.

Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, sofern die vorliegenden Statuten es nicht anders bestimmen.

Stimmengleichheit bedeutet Ablehnung.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem eigenen Register festgehalten.

Art. 32. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. das Vorschlagen der Chargierten zur Ernennung an die vom Gesetz vorgesehene Verwaltung;
- b. die Wahl des Vorstandes und der Kassenrevisoren;
- c. die jährliche Bestätigung des Wehrchefs, des (der) Wehrchefstellvertreters, der Unteroffiziere und des Jugendleiters bez. deren Abberufung;
- e. die Festlegung der Mitgliedsbeiträge;
- f. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- g. die Abänderung der Wehrstatuten;
- h. die Entscheidung über Angelegenheiten die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- i. die Auflösung der Wehr.

Art. 33. 1/5 der Mitglieder kann durch schriftlichen Antrag einen zusätzlichen Tagesordnungspunkt zur Diskussion stellen.

Dieser Antrag muss dem Wehrchef 8 Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Beschlüsse über Punkte welche nicht auf der Tagesordnung stehen, können nur gefasst werden, wenn 2/3 der anwesenden Mitglieder dies so beschließen. Dabei darf jedoch kein Beschluss über die unter Artikel 32 aufgeführten Punkte gefasst werden.

Art. 34. Die Statuten der Wehr können nur abgeändert werden, wenn die zur Änderung anstehenden Artikel in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind.

Für eine Änderung ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich. Wenn keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite Generalversammlung stattfinden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

Kapitel V: Kassenwesen und Geschäftsjahr

Art. 35. Das Kassenwesen wird vom Kassierer der Wehr versehen. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Er vertritt die Wehr gegenüber Geldinstituten für alle laufenden Geschäfte. Im Verhinderungsfall wird er hierbei durch den Wehrchef persönlich oder durch den dienstältesten Stellvertreter vertreten.

Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschließen und von mindestens zwei Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen.

Der Vorstand erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Der Kassierer hält das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Ansicht zur Verfügung.

Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr zwei Kassenrevisoren unter den aktiven oder inaktiven Mitgliedern, welche dem Vorstand nicht angehören dürfen. Sie legen dem Vorstand und der Generalversammlung Bericht über die Kassenprüfung ab.

Art. 36. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr an dem Datum der Unterzeichnung vorliegender Statuten und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Kapitel VI: Fusion, Auflösung

Art. 37. Die Fusion oder die Auflösung der Wehr kann nur geschehen, wenn in einer zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Wenn keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite Generalversammlung einberufen werden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

Die Fusion oder Auflösung der Wehr kann nur durch eine Stimmenmehrheit von 3/4 angenommen werden.

Art. 38. Im Falle der Auflösung wird das Liquidationsverfahren von der Generalversammlung festgelegt. Nach Begleichung aller Schulden wird das Vermögen der Wehr der Gemeinde Rosport überwiesen, mit dem Auftrag es einer neuen Feuerwehr zu übergeben.

Im Falle der Fusion wird der gesamte Besitz der Wehr der neuen Fusionswehr überschrieben.

Kapitel VIII: Verschiedenes

Art. 39. Die Wehr übernimmt keine Haftung für eventuell im Dienst erlittene Schäden. Schadensansprüche können nur nach den geltenden gesetzlichen oder reglementarischen Regeln gestellt werden.

Art. 40. Der Vorstand, mit den dazugehörigen Funktionen, wird von der Wehr bis zur vollständigen Mandatsdauer beibehalten.

Art. 41. Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fällen gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, die Satzungen und Richtlinien des

Landesfeuerwehrverbandes, die großherzoglichen und ministeriellen Reglements betreffend das Feuerlösch- und Rettungswesen, sowie die diesbezüglichen Reglements der Gemeinde Rosport.

Comité

Unterschriften

Référence de publication: 2007017491/800872/255.

Enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2007, réf. DSO-CA00159. - Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070010234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Ocean Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.223.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2006 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007017622/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.819.

—
L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGNET INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.819, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le «Mémorial»), numéro 618 du 28 août 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 août 1999, publié au Mémorial numéro 851 du 15 novembre 1999,
- en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial numéro 380 du 26 mai 2000,
- en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial numéro 380 du 8 mars 2002,
- en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial numéro 806 du 28 mai 2002,
- en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial numéro 1493 du 16 octobre 2002,
- en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial numéro 1070 du 25 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Alfonso Carvajal, avocat, demeurant à Madrid (Espagne).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Ralf Limburg, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

La présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées à la poste adressées à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée générale réunissant 100% du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trente-neuf mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 39.532,-) pour le fixer à quatre-vingt mille quatre cent soixante-huit Euros (EUR 80.468,-) par annulation de dix-neuf mille sept cent soixante-six (19.766) actions à racheter par la Société de la part de Messieurs Iñigo Cotoner Martos, José-Luis Cotoner Martos et Nicolas Cotoner Martos pour un prix de rachat évalué à trente-huit millions huit cent dix mille quatre cent douze Euros et trente-trois centimes (EUR 38.810.412,33), consistant en 197.660 actions de TREVERIS INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, représentant l'intégralité du capital social de celle-ci, c'est à dire, dix-neuf millions sept cent soixante-six mille Euros (EUR 19.766.000,-), et un montant en espèces de dix-neuf millions quarante-quatre mille quatre cent douze Euros et trente-trois centimes (EUR 19.044.412,33);

- Mise en œuvre du rachat d'actions et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de procéder à la réduction du capital social à concurrence d'un montant de trente-neuf mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 39.532,-) pour le fixer à quatre-vingt mille quatre cent soixante-huit Euros (EUR 80.468,-) par annulation de dix-neuf mille sept cent soixante-six (19.766) actions à racheter par la Société de la part de Messieurs Iñigo Cotoner Martos, José-Luis Cotoner Martos et Nicolas Cotoner Martos pour un prix de rachat évalué à trente-huit millions huit cent dix mille quatre cent douze Euros et trente-trois centimes (EUR 38.810.412,33), consistant en 197.660 actions de TREVERIS INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, représentant l'intégralité du capital social de celle-ci, c'est-à-dire, dix-neuf millions sept cent soixante-six mille Euros (EUR 19.766.000,-), et d'un montant en espèces de dix-neuf millions quarante-quatre mille quatre cent douze Euros et trente-trois centimes (EUR 19.044.412,33).

L'Assemblée décide par ailleurs de prélever sur les bénéfices reportés un montant égal à la valeur nominale des actions et d'affecter ce montant de trente-neuf mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 39.532,-) à une réserve indisponible.

L'Assemblée constate que le paiement du prix de rachat des actions peut être fait immédiatement, conformément à l'article 69-2 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, et donne instruction de procéder immédiatement au transfert des actifs aux actionnaires concernés et décide de procéder à l'annulation des actions rachetées dans le registre des actionnaires.

L'Assemblée constatant l'annulation de dix-neuf mille sept cent soixante-six (19.766) actions décide de reformuler comme suit le premier alinéa de l'article 5 des statuts:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille quatre cent soixante-huit Euros (EUR 80.468,-), divisé en quarante mille deux cent trente-quatre (40.234) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Carvajal, R. Limburg, M. Liesch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2006, vol. 540, fol. 6, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017847/231/79.

(070011205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Par résolution signée en date du 14 décembre 2006, l'associé unique a nommé Monsieur Kelvin Hudson, demeurant au Manoir, Ruelle des Effards, GY5 7DK Castel, Guernsey, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017683/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05383. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

TCC Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.853.

En date du 29 décembre 2006, Monsieur Olivier Lambinet a décidé de démissionner de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TCC HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017558/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03151. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070010124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Celerity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007017554/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06255. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

P.C. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.461.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017551/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06118. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Confelux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Willen van Koeverden Brouwer / X. Kotoula

Director / Director

Référence de publication: 2007017552/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Exlibris Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.016.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 janvier 2007 que la cooptation de M. Fernand Heim au poste d'administrateur en date du 20 mars 2006, en remplacement de M. Alexandre Bayer, démissionnaire, a été ratifiée.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017222/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Anchorage, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.464.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017413/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02588. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.
